

CSEC – CSSCT Centrale – CR n°6 – 24/04/2020

Commission Santé Sécurité et Conditions de travail Centrale - CSEC

Réunion du Vendredi 24 avril 2020 de 10H45 à 12H30

<u>Président de la CSSCT Centrale</u> : Pierre-Alain Coget (Directeur des Affaires Sociales) <u>Assisté de :</u>

Anne-Sophie Duval (Responsable des affaires sociales DAS UES Capgemini)

Représentant CFE-CGC: Alain Jammes (élu titulaire CSEC)

Invités par la direction :

- Jacques Sabatier (Responsable CRES)
- Frédéric Abadie (Secrétaire du CSEC)

Ordre du jour et déroulement de la séance

1. Élection du secrétaire de séance

Christophe Lovergne a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

2. Actualité législative et règlementaire

Le président de l'instance présente les premiers éléments de la stratégie gouvernementale liée aux dépistages des tests.

Rôle des entreprises dans la stratégie gouvernementale lié aux tests de dépistages

Quelques éléments de réponses ont été apportés mais sont susceptibles d'évoluer en fonction des analyses en cours concernant l'épidémie (contagiosité, durée de l'immunité, etc....).

Les entreprises seraient associées de deux manières :

En incitant les salariés qui présentent des symptômes à effectuer un test de dépistage (qui, à ce stade, n'est accessible que sur prescription médicale, l'implication des médecins du travail est prévue, mais elle sera nécessairement limitée).

En fournissant aux autorités sanitaires, les noms et coordonnées des personnes qui ont été en contact dans l'entreprise avec un salarié infecté. Le Gouvernement compte sur cette coopération et le gain de temps qu'elle permet pour limiter la propagation de l'épidémie.

Concernant les tests eux-mêmes, le Ministère a apporté les précisions suivantes :

• Les tests sérologiques, qui permettent de détecter si une personne a été en contact avec le virus, ne sont pas préconisés. En effet, les dernières projections montrent qu'une faible partie de la population a été en contact avec le virus (environ 5% à 10 %). En outre, la durée de l'immunité acquise après une infection par le virus est encore incertaine. Sur ces considérations, le Gouvernement estime qu'une campagne massive de ces tests est à ce stade inutile et n'apporterait pas d'information fiable.







 Les tests virologiques, permettant de détecter la présence du virus, seront eux déployés, sous les réserves suivantes : ce sont des techniques invasives qui, pour être fiables et réalisées sans risque, nécessitent d'être accomplies par des personnes qualifiées. L'analyse des tests implique également une logistique importante et une maîtrise de l'information en résultant. Pour le moment, seuls les hôpitaux et les laboratoires d'analyse sont équipés pour les réaliser.

Raccourcissement des délais de consultations du CSE à venir

L'article 9 de l'ordonnance portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19, présentée lors du Conseil des ministres du 22 avril 2020 par la ministre du Travail.

En application de l'article L. 2312-8 du Code du travail, le comité social et économique est consulté sur les mesures concernant les conditions d'emploi et de travail ainsi que sur tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité que l'employeur envisage, préalablement à leur mise en œuvre.

Délais raccourcis:

L'article 9 de l'ordonnance prévoit ainsi qu'un décret en Conseil d'État pourra adapter, par dérogation aux stipulations conventionnelles applicables, les délais conventionnels dans lesquels cette consultation intervient.

Ainsi, ce décret définira les délais relatifs :

- À la consultation et à l'information du CSE sur les décisions de l'employeur qui ont pour objectif de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19;
- Au déroulement des expertises réalisées à la demande du CSE lorsqu'il a été consulté ou informé sur ces décisions de l'employeur.

Des délais ramenés à quelques jours :

Le délai d'information-consultation du CSE pourrait être ramené à huit jours. Ce décret vise à réduire « de façon exceptionnelle et temporaire » les délais de consultation des CSE "afin que l'unité de mesure soit la semaine ou le jour, et non le mois", afin d'éviter que la reprise économique ne fasse l'objet d'une éventuelle « instrumentalisation ».

Ces dispositions sont « applicables aux délais qui commencent à courir avant une date fixée par décret et, au plus tard, avant le 31 décembre 2020 », précise l'ordonnance.







3. Informations relatives aux dispositions mises en place pour limiter la propagation du coronavirus et préserver la santé des salariés

COVID-19 Éléments chiffrés

		Active people				Covid follow-up	
Entity	Total people	Total home office	Client Site	Capgemini Site	Inactive people	# Covid19 declared	# Permanent pass Issued
Apps incl. I&D	9281	6422	42	148	2669	98	274
Sogeti	3254	2034	12	2	1206	38	56
CIS	5055	3566	88	99	1302	40	836
DEMS	2979	943	155	79	1802	19	350
Invent	1531	1132	0	0	399	29	23
Odigo	430	376	0	0	54	4	6
FS	1259	928	1	1	329	18	6
Shared Sces	787	623	0	98	66	14	98
DG	365	328	0	11	26	6	11
Autres (détachés)	119	119	0	0	0	2	0
France	25060	16471	298	438	7853	268	1660
France %	100%	66%	1%	2%	31%	1%	7%

Attestation de déplacement

Autorisations données depuis le début du confinement, toutes entités et tous motifs

Étiquettes de lignes	Nombre de GGID Propre		
APPLI	1080		
Edition de solutions	21 1282		
Infra			
INGENIERIE	383		
INVENT	44		
(vide)	7		
Total général	2817		





Cas COVID19 et rattachement des salariés aux différents sites Capgemini

Sites Capgemini	Nbre de cas de collaborateurs rattachés au site Cap
IDF - LE 147	136
TOULOUSE - EISENHOWER	18
LYON - IVOIRE	13
NANTES - AXEO	11
LILLE - GREENTECH	7
TOULOUSE - AEROPARK	6
AIX EN PROVENCE - AZUR	5
BORDEAUX - PESSAC	5
NANTES - BERLINGOT	5
RENNES - SPIREA	5
STRASBOURG - SCHILTIGHEIM - LAHAYE	5
TOULOUSE - MESPLÉ	5
BORDEAUX - MERIGNAC	4
IDF - GUYANCOURT	4
TOULOUSE - BLAGNAC	4
IDF - O'MALLET	3
LYON - AMBRE	3
MONPTELLIER - PEROLS	3
BELFORT - MEROUX	2
BREST	2

Sites Capgemini	Nbre de cas de collaborateurs rattachés au site Cap
GRENOBLE - MONTBONNOT (99)	2
IDF - MELUN	2
IDF - PARIS - ITELIOS	2
RENNES - NEWTON	2
STRASBOURG - SCHILTIGHEIM COPENHAGUE	2
AIX EN PROVENCE - AURORE	1
BAYONNE - ASTRIA	1
BORDEAUX - CANEJEAN	1
CHERBOURG - DIGULLEVILLE	1
GRENOBLE - MONTBONNOT3 (95)	1
MACON - ITELIOS	1
MONTPELLIER - BAILLARGUES	1
NICE - MOUGINS	1
NIORT - MARAIS	1
PAU - BORDES	1
PAU - NEWTON	1
NICE - BIOT	1
Total général	269

COVID19: Taux d'occupation des sites Capgemini le 24 avril

255 salariés sur sites le 24 avril versus 248 le 16 avril







COVID-19 Au 24 avril : sites ouverts et sites fermés

SITE	NB POSTES DE TRAVAIL	SITE OUVERT	SITE FERMÉ
AIX EN PROVENCE - AURORE	42		1
AIX EN PROVENCE - AZUR	446	1	
BAYONNE - ASTRIA	115	1	
BELFORT - MEROUX	145		1
BORDEAUX - CANEJEAN	238		1
BORDEAUX - MERIGNAC	478	1	
BORDEAUX - PESSAC	639		1
BREST	111		1
CHERBOURG - DIGULLEVILLE	110	1	
CHERBOURG - EQUEURDREVILLE	189	1	
CHERBOURG - OCTEVILLE SEXTANT	63		1
CHERBOURG - VIKING	144	1	
CLERMONT FERRAND - AUBIERE	95		1
GRENOBLE - MONTBONNOT (99)	258	1	
GRENOBLE - MONTBONNOT3 (95)	382		1
IDF - GUYANCOURT	214	1	
IDF - ILM- JUIN	26		1
IDF - ILM COLISEE	24		1
IDF - LE 147	2806	1	
IDF - MELUN	110		1
IDF - O'MALLET	284		1
IDF - PARIS - ITELIOS	144		1
IDF - PARIS CAMBACERES	140	1	
IDF-PARIS STANNE73		1	
IDF - VELIZY	NC	1	

SITE	NB POSTES DE TRAVAIL	SITE OUVERT	SITE FERMÉ
LA ROCHELLE - DOMPIERRE S/MER	16		1
LA ROCHELLE - ROCHEFORT	1		1
LE BOURGET DU LAC	290	1	
LILLE - GREENTECH	825		1
ULLE - ITELIOS	46		1
LYON - AMBRE	113		1
LYON - IVOIRE	817	1	
LYON - LE QG	31		1
MACON - ITELIOS	59		1
MONPTELLIER - PEROLS	346		1
MONTPELLIER - BAILLARGUES	88		1
MULHOUSE	13		1
NANCY - CARDINAL	41		1
NANTES - AXEO	674		1
NANTES - BERLINGOT	913	1	
NICE - BIOT	145		1
NICE - MOUGINS	32		1
NIORT - MARAIS	19		1
ORLÉANS - EMILE ZOLA	28		1
PAU - BORDES	57	1	
PAU - LILAS	102		1
PAU - NEWTON	73		1
PIERRELATTE - BAGNOLS-SUR-CÈZE	87	1	
PIERRELATTE - RUOMS	33		1
QUIMPER	12		1

SITE	NB POSTES DE TRAVAIL	SITE OUVERT	SITE
RENNES - LA HUBLAIS (à venir)	0		1
RENNES - NEWTON	123		1
RENNES - SPIREA	1142	1	
ROUEN - ISNEAUVILLE	64		1
ROUEN - VERNON	60		1
STRASBOURG - SCHILTIGHEIM - LAHAYE	145		1
STRASBOURG - SCHILTIGHEIM COPENHAGUE	115		1
TOULOUSE - AEROPARK	720		1
TOULOUSE - B612	50		1
TOULOUSE - BLAGNAC	415		1
TOULOUSE - EISENHOWER	1539	1	
TOULOUSE - MARIE PERROUD	211	1	
TOULOUSE - MESPLÉ	354	1	
TOURS - EMILE ZOLA	23		1
	17 025	21	41
	NB POSTES DE TRAVAIL	SITE OUVERT	SITE

Dispositif complémentaire d'alerte (DCA)

Rappel : élargissement de la plage horaire du DCA de 9h à 17h depuis le 2 avril.

Depuis le 24 mars, ASTREE a été appelé 12 appels dont 8 appels liés au Covid19 (Anxiété). Ces 8 appels sont restés anonymes.

4. Préconisations sur l'après-confinement

Les membres de la CSSCT Centrale ont travaillé sur différentes propositions pour préparer le déconfinement et faciliter le retour des salariés sur sites. Un premier échange a eu lieu avec le président de l'instance et le représentant du CRES présent à la réunion.

La direction a précisé que s'il n'y a pas de moyens de protections des salariés (exemple absence de masques), le retour sur sites ne sera pas possible.

Fin du CR

